

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-huit heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 janvier, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER (arrivé à 18 h 55), Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD Sébastien WALLET, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Hervé DANGREAU, Ludivine TISON, Jean-Paul PETIT, , Isabelle MILLET, Karine DESON.

**Procuration** : Sandrine RAOUT à Jean-Michel DENHEZ  
Stéphane MER à Hervé DENHEZ (jusque 18 h 55)  
Jérôme AVONTS à Isabelle MILLET

**Membres absents** : Sandrine RAOUT, Jérôme AVONTS

Jean-Paul PETIT est nommé secrétaire de séance

---

Dès, l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Achat de terrain rue Leclerc

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Monsieur STROMSKI Dany de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame SOLAIRE de Escaudain - 12 rue des biefs - Parcelle A 1 817 - 390 m<sup>2</sup>

☞ Mademoiselle BOURLA Annie de Lieu Saint Amand à Monsieur MIROUX Thierry de Lieu Saint Amand - « Le village » - Parcelle A 1 466 - 5 081 m<sup>2</sup>

☞ Monsieur VIOLINI Cédric de Bouchain à Mr et Mme JAWORSKI Alain de Bouchain - 20 avenue de Bouchain - Parcelle A 938 - 465 m<sup>2</sup>

☞ Monsieur et Madame JAKOUM de Lieu Saint Amand à Madame Laetitia LEMOINE de Mastaing - 7 rue Foch - Parcelle A 397 - 459 m<sup>2</sup>

☞ Mademoiselle BEGUE Jocelyne de Lieu Saint Amand à Monsieur DELACROIX et Mademoiselle FOSLIN de Douchy Les Mines - 4 rue du 11 novembre - Parcelle A 1192 - 443 m<sup>2</sup>

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

## FINANCES

### ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR FETES ET CEREMONIES

Afin de pouvoir régler les factures rattachées aux fêtes et cérémonies, il est nécessaire de reprendre une délibération. Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses suivantes à imputer sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » :

Fourniture de boissons, gobelets, gâteaux, tartes, pâtisseries, fleurs, coupes, vaisselle, lampions, bougies, ballons, cotillons, drapeaux, rubans, récompenses, cadeaux à l'occasion des fêtes suivantes : naissances, mariages, noces d'or, décès

- Fêtes des mères,
- Parcours du cœur
- Remise de médailles, décorations,
- Fête des 30 avril (souvenir des déportés), 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 18 juin, 1<sup>er</sup> novembre, soldat inconnu AFN, 11 Novembre, Retraite aux flambeaux, Noël, Saint Nicolas, Saint Eloi.
- Fêtes communales de juin et septembre
- Diverses réunions et rencontres en Mairie (personnalités et commissions)
- Fête des Anciens (goûter, repas, retour de voyage)
- Feux de la St Jean

- Manifestations sportives et scolaires
- Fête du centre aéré
- Départ, retraites, mutations
- Arbres de Noël
- Cérémonies de vœux
- Inauguration
- Manifestations culturelles (théâtre, cinéma, concert, vernissages)
- Concours de pêche
- Fournitures de jeux et jouets pour la garderie périscolaire
- Rémunérations, droits, cotisations des artistes et/ou associations participant aux manifestations communales
- Fournitures de photographies, pellicules, etc.... à l'occasion les différentes manifestations
- Frais engagés lors des voyages des jeunes et des anciens (transports, entrées, frais divers)
- Fourniture de cadeaux à l'attention de la fête des mères, des jeunes diplômés, du concours des maisons fleuries, du concours des maisons illuminées
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Diverses insertions dans la presse et publicités pour les différentes manifestations
- Eventuellement tous frais occasionnés par des réceptions ou inaugurations ponctuelles ne pouvant être prévues à l'avance

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## **ACM D'AVRIL ET DE JUILLET**

Le Conseil Municipal décide :

### **Pour les vacances d'avril 2021 :**

D'ouvrir un accueil collectif des mineurs qui se déroulera du lundi 26 avril au vendredi 07 mai 2021, au complexe sportif et à la salle Michel Berger

Les enfants âgés de 4 à 14 ans seront accueillis du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Une garderie sera mise en place le matin de 7 h 30 à 9 h et le soir de 17 h à 18 h 30.

La participation des familles est fixée comme suit :

	Montant/ semaine Lieu St Amand	Montant/semaine avec garderie Lieu St Amand	Montant/semaine Extérieurs	Montant/semaine avec garderie Extérieurs
QF : 0 à 500	20 €	30 €	66 €	76 €
QF : 500 à 800	22 €	32 €	68 €	78 €
QF : 800 à 1200	24 €	34 €	70 €	80 €
QF > 1200	27 €	37 €	70 €	80 €

Le remboursement d'une semaine entière payée à l'avance ne se fera que sur présentation d'un certificat médical.

Tout enfant n'étant pas rattaché à un foyer fiscal à Lieu Saint Amand paiera le tarif extérieur. (nourrice, grands-parents etc ne peuvent être considérés comme domicile à Lieu Saint Amand)

L'accueil collectif sera composé par :

- 1 Directeur
- 1 équipe d'animation composée de 8 animateurs et éventuellement 2 bénévoles.

Afin de tenir compte de la préparation et du rangement du matériel, le personnel d'animation et d'encadrement pourra percevoir des jours supplémentaires.

En outre le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier nécessaires au bon fonctionnement de l'opération.

### **Pour les vacances scolaires de juillet 2021 :**

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un accueil collectif des mineurs au complexe sportif et à la salle Michel Berger. Celui-ci sera ouvert du jeudi 08 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus, du lundi au vendredi de chaque semaine de 9h à 17h.

Une garderie sera mise en place le matin de 7 h 30 à 9 h et le soir de 17 h à 18 h 30.

Les enfants âgés de 4 à 13 ans y seront accueillis.

La participation des familles est fixée comme suit :

Pour la 1<sup>ère</sup> semaine :

	Montant/ semaine Lieu St Amand	Montant/semaine avec garderie Lieu St Amand	Montant/semaine Extérieurs	Montant/semaine avec garderie Extérieurs	
ur l e s 3	QF : 0 à 500	8 €	12 €	28 €	31 €
	QF : 500 à 800	9 €	13 €	29 €	32 €
	QF : 800 à 1200	10 €	14 €	30 €	35 €
	QF > 1200	11 €	15 €	30 €	35 €

autres semaines :

	Montant/ semaine Lieu St Amand	Montant/semaine avec garderie Lieu St Amand	Montant/semaine Extérieurs	Montant/semaine avec garderie Extérieurs	
r e m b o u r s	QF : 0 à 500	20 €	30 €	66 €	76 €
	QF : 500 à 800	22 €	32 €	68 €	78 €
	QF : 800 à 1200	24 €	34 €	70 €	80 €
	QF > 1200	27 €	37 €	70 €	80 €

Le remboursement d'une semaine entière payée à l'avance ne se fera que sur présentation d'un certificat médical.

Tout enfant n'étant pas rattaché à un foyer fiscal à Lieu Saint Amand paiera le tarif extérieur. (Nourrice, grands-parents etc ne peuvent être considérés comme domicile à Lieu Saint Amand)

Le Centre de Loisirs sera dirigé par un directeur assisté par un directeur-adjoint et une équipe d'animation composée de 10 animateurs et de 3 bénévoles si nous avons des demandes.

Afin de tenir compte de la préparation et du rangement du matériel, le personnel d'encadrement et d'animation percevra des jours supplémentaires.

Vu la surcharge de travail occasionnée par l'accompagnement des enfants en camping, le personnel d'encadrement percevra une indemnité de 2 jours supplémentaires par semaine de camping.

Le conseil donne un avis favorable au fonctionnement du Centre dans les conditions indiquées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier nécessaires au bon fonctionnement de l'opération.

Un flash spécial sera distribué pour le recrutement des animateurs pour le centre d'avril car il est maintenant urgent de trouver nos animateurs.

Les enfants du centre participeront à la retraite aux flambeaux.

L'axe de conduite pour les deux centres est « déchets et citoyenneté ».

Les budgets pour les deux centres devraient être les mêmes qu'en 2019 sauf si le conseil décide d'améliorer des séjours ou des voyages. Cela sera revu lors de la prochaine réunion de Conseil.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## **LOCAL COMMUNAL**

Les travaux du logement sis 1 rue du Maréchal Leclerc étant terminés et suite à l'incendie qui a détruit la maison de Monsieur et Madame BRULANT Michel, le conseil décide de leur louer cette maison.

Le loyer mensuel est fixé à 700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal :

- Décide de présenter le dossier pour la réfection de la toiture de l'église au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs et au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.
- Accepte le plan de dépenses dont le montant total des travaux est de 276 894.59€ HT.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département et de l'état des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## PERSONNEL COMMUNAL

### TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à plusieurs demandes de la trésorerie concernant d'anciennes créations de postes, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs. Celui-ci est donc mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi qu'il suit :

- 1 attaché TC
- 1 secrétaire de mairie TC
- 1 rédacteur TC
- 3 adjoints administratifs TC
- 1 garde champêtre TC
- 1 ATSEM TC et 1 ATSEM TNC
- 10 Adjoints techniques TC
- 1 Adjoint technique TNC
- 1 Adjoint d'animation TNC
- 1 Adjoint administratif contractuel TC
- 3 Adjoints techniques contractuels

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## ENVIRONNEMENT

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ARBRES

- Un projet de plantation d'arbres sera présenté pour l'espace vert entre la rue du Croquet et la rue de la grenouille, la résidence de l'orée du bois ainsi que le long du préva qui a été busé dernièrement. Un dispositif lancé par la région « 1 million d'arbres en Hauts de France » permet d'être subventionné. Le Conseil décide donc de présenter un projet lorsque le projet sera finalisé.

### INFORMATIONS

- Point avancement sur le parterre rue Calmette : Les travaux sont presque terminés. Il reste à installer les nichoirs, les hôtels à insectes ainsi que des panneaux signalétiques et à couper les poteaux à la bonne taille.
- Point sur l'avenue de Bouchain : Les plantations sont terminées.

### FERME DELLOYE

- Le conseil décide d'aménager la cour qui est très minérale. Il retient le projet de poses de 8 jardinières et 5 bancs. Les jardinières ont été choisies avec des pieds amovibles et la possibilité de levage avec le tracteur communal afin de pouvoir être déplacées facilement en cas de besoin. Le projet est prévu pour le printemps si nous pouvons être livrés à temps. Des oliviers et des lauriers roses seraient mis dans les jardinières.

Le coût du projet serait d'environ 19 000€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0      Abstention : 0

### PLANTATION POUR LES NAISSANCES

- Un schéma est présenté et accepté par le Conseil qui avait déjà retenu le chemin des biefs pour la plantation. Un panneau signalétique sera également installé. La cérémonie aura lieu le samedi 20 février.



## PROJET « ZERO DECHET »

- Le conseil décide d'inscrire la commune au projet « zéro déchet » à faire en partenariat avec le SIAVED. Un groupe de travail sera créé prochainement afin de mettre en place des actions.

## TRAVAUX

### INFORMATIONS

- Chantier de la maison des associations : Les marchés ont été signés et les travaux doivent débuter à la fin du mois. Les réunions de préparation sont commencées et ont lieu tous les mardis après-midi.
- Aménagement de sécurité rue Foch : Des plots provisoires ont été installés pour voir si le choix de l' « haricot » fonctionne. Si tel est le cas, l'installation définitive se fera prochainement.
- Eclairage public avenue de Bouchain et rue Prouveur : L'avenue de Bouchain est terminée. En ce qui concerne, la rue Marcel Prouveur, les candélabres sont en commande.
- Chauffage et éclairage salle des sports :  
La dépense énergétique pour la salle des sports est d'environ 14 000€ par an. Ce coût important est en partie dû au fait que certaines associations ou certains enseignants oublient de baisser le chauffage à leur départ de la salle. Le Conseil décide donc de mettre un système de pilotage du chauffage dans la grande salle mais également dans la salle de danse.  
Il est également décidé de remplacer les radiateurs existants dans les vestiaires, le local arbitre et les sanitaires. Les radiateurs existants sont en effet très énergivores et ne s'éteignent pas automatiquement. La proposition d'installer un chauffage au bar n'est pas retenue. (9 contre et 6 pour).  
Le coût de tous ces changements est de 7 582.28€ HT.  
Quant à l'éclairage, le conseil décide de remplacer les projecteurs actuels par des LED. Le coût total est de 14 150.40€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## STADE MUNICIPAL

- Les possibilités pour refaire un terrain aux normes sont assez limitées mais c'est possible en utilisant les places de parking qui se trouvent devant le stade. Il faudrait donc racheter des parcelles pour refaire un parking à gauche du terrain. Le conseil décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour continuer le projet et pouvoir envisager le financement. La réalisation du projet dépendra de l'obtention des subventions.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

## AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE

- Fête de Noël : Les coquilles, oranges et friandises ont été distribuées le vendredi 18 décembre, veille des vacances dans le respect des règles sanitaires. L'après-midi, un goûter a été offert aux enfants en partenariat avec l'A.P.E. Tout venait bien évidemment, de nos commerces locaux (La mie de Lieu, Frais service et faim gourmet).
- Galette des rois : Le 12 janvier, la municipalité a offert la galette des rois et la dégustation s'est faite au sein de chaque classe.
- Cantine et garderie : En ce qui concerne, le brassage des élèves, il est parfois impossible de l'éviter mais un message a été transmis à tous les parents afin que ces derniers soient informés et décident en toute connaissance de cause d'inscrire ou non leurs enfants. Cependant, des plans de tables sont faits chaque jour afin de mieux repérer les cas contacts s'il y avait un enfant testé positif à la COVID.
- Vacances de neige : Océane voyages nous a averti que tous les séjours avec hébergement prévus pendant les vacances de février étaient suspendus. Le voyage du 27/02 au 06/03 a donc dû être annulé. Les parents ont été prévenus le jour même. Les enfants qui étaient inscrits cette année auront la possibilité de partir l'année prochaine.

## ASSOCIATIONS

- Vie associative : Suite aux dernières annonces du gouvernement, le sport en intérieur est de nouveau interdit. Seules les activités extérieures sont autorisées mais en respectant les protocoles et gestes sanitaires.

- Dossier de demande de subvention : La crise sanitaire a empêché les associations d'organiser leur assemblée générale. La date de retour des demandes de subvention sera donc reportée et le conseil décide de voter une enveloppe globale lors de l'élaboration du budget et de verser 50% du montant des subventions de 2020.
- Demande de subvention exceptionnelle : Monsieur Simon MYENS qui a créé l'association « Les amis du cheval » demande une subvention exceptionnelle pour l'aider dans son projet sportif et professionnel. La demande sera traitée lors du vote des subventions locales et extérieures.

## FETES ET CULTURE

- Mise au point : Les restrictions sanitaires ont obligé la commune, la C.A.P.H. et même les associations à annuler toutes les manifestations prévues.
- Projet de marché : Le conseil retient la proposition du vendredi après-midi pour l'organisation du marché, il débuterait vers 15 h 30 pour se terminer vers 19 h avec un food truck. Nous sommes toujours à la recherche d'exposants mais nous avons déjà quelques réponses positives. Le marché devrait donc voir le jour au second trimestre.

## SOCIAL EMPLOI SANTE

- Emploi : Un courrier a été envoyé à tous les demandeurs d'emploi pour les informer de l'implantation de la plateforme Gifi et de la société Dickson dans le secteur de Lieu Saint Amand. Les lettres de motivation et les C.V. sont centralisés et sont remis au service de recrutement des 2 sociétés. A ce jour, pour Lieu Saint Amand, 24 dossiers (sur 100 demandeurs d'emploi) ont été déposés.
- Santé : La commission se questionne sur le manque d'un médecin généraliste au pôle médical et propose d'étudier les différentes actions qui pourraient être mises en place pour favoriser l'arrivée d'un nouveau médecin.  
Après en avoir délibéré, le conseil décide de proposer une gratuité de loyer pendant 5 ans.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 2+1 (H. DANGREAUX et I. MILLET + 1 procuration)

- Social : Nous avons appris dernièrement que les services de UTPAS remettent en place la permanence de l'assistante sociale. Elle aura lieu le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois en mairie mais l'assistante sociale pourra également venir sur Lieu-Saint-Amand sur rendez-vous.
- Incendie : Suite à l'incendie qui a détruit la maison de Mr et Mme BRULANT, des mesures d'urgence ont dû être prises : mise en place d'un service de gardiennage pour la nuit qui a suivi l'incendie, intervention d'une entreprise pour la mise en sécurité du logement, demande de don de meubles et mise en place d'une urne à la mairie pour un appel aux dons avec une distribution de flyers dans toute la commune. La famille sinistrée occupe le logement communal qui se situe près de la salle Yves Montand. L'urne sera ouverte prochainement en présence des élus qui le souhaitent et un chèque global sera remis à la famille.

## INTERCOMMUNALITE

### C.A.P.H.

Lutte contre l'habitat indigne : Considérant les problématiques liées aux logements locatifs privés et afin d'agir le plus en amont possible sur les situations de mal logement, de répondre à une urgence sociale, d'améliorer les conditions de vie et de participer à la revalorisation qualitative et durable du territoire, La Porte du Hainaut souhaite porter une stratégie d'intervention coordonnée et partenariale qui vise prioritairement à :

- endiguer les phénomènes diffus de dégradation du patrimoine bâti et des conditions de vie au sein de son parc de logements privés anciens
- mettre un coup d'arrêt au phénomène de « marchands de sommeil » qui sévit encore sur le territoire.

Pour l'année 2020 et jusque la fin de la période d'expérimentation fixée au 31 décembre 2021, le coût de l'accompagnement pour une situation est fixé à 73 €.

Le conseil décide d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention de prestation de service ainsi que le protocole d'accord partenarial de Lutte contre l'Habitat Indigne avec La Porte du Hainaut.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## QUESTIONS DIVERSES

### LOCAL AVENUE DE LA REPUBLIQUE

- Le propriétaire de l'ancien magasin « Nathalie » informe le conseil municipal qu'il met en vente ce local et aimerait savoir si la commune est intéressée. L'estimation de son bien est de 230 000€.

Après en avoir délibéré et estimant que le prix est trop élevé, le Conseil décide de faire une proposition d'un montant de 160 000€. Le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion en attendant la réponse à l'offre présentée.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

### VIDEO PROTECTION

- L'état lance un projet au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui concerne la vidéo-protection. L'implantation de caméras faisant partie des actions éligibles, le Conseil municipal autorise Monseigneur le Maire à présenter un projet et à solliciter une subvention au titre du FIPD.

Le projet sera bien évidemment revu lors d'une prochaine réunion en fonction du montant du projet et des subventions obtenues.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

### ACHAT DE TERRAIN RUE LECLERC

- Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de la parcelle A 505 pour une urbanisation future.

Cette parcelle appartient Madame WAROUX Francine. Le prix est de 60 000€ et les frais de notaire seraient pris en charge par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

